40e Année - N° 3067. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 14 Juillet 1928.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LE SCANDALE DES CHUTES DE LA DURANCE

ALAIS, CAMARGUE ET Cie

VIII

La délégation qui avait été nommée par le Conseil général des Basses-Alpes pour se rendre auprès du Ministre des Travaux publics et le prier de repousser la demande de la Société des F. M. de la Durance tendant à l'abandon des travaux sur le tronçon Le Poët-Sisteron fut reçue par M. Tardieu le 19 décembre 1927. A part quelques parlementaires ayant des relations trop étroites avec la Haute Finance et la Grande Industrie, nous étions unanimes à demander au Ministre d'obliger la Société des F. M. de la Durance à exécuter les engagements souscrits. C'est là le point de vue que je soutiens énergiquement. Ce fut également celui soutenu par les délégués de la Ville de Sisteron avec lesquels j'étais en parfait accord sur ce point. Soucieux de faire connaître à mes mandants toute la vérité sur cette affaire je crois devoir leur mettre sous les yeux le texte de la protestation que les représentants de Sisteron firent tenir au Ministre.

A Monsieur le Ministre des T. P.

Monsieur le Ministre,

« Modestes délégués du C. M. de Sisteron nous n'avons pas mission de défendre les intérêts du département des Basses-Alpes que M. le Président du Conseil général et ses collègues viennent éloquemment de développer devant vous, nous avons cependant le devoir de dire que nous sommes sur ce sujet en plein accord avec eux.

Il nous appartient seulement, M. le Ministre de vous exposer les pertes que subirait la commune de Sisteron que nous avons l'honneur de représenter si contrairement à ce qui nous paraît possible vous autorisiez la Société des F. M. de la Durance à abandonner la concession qui lui a été accordée par Décret du 4 septembre 1919 pour aménager une chûte à Sisteron.

Forte de la promesse qui lui avait été faite et des engagements pris comme aussi du traité particulier intervenu entre elle et la Société à titre de dédommagement partiel, la Ville de Sisteron pour faciliter l'établissement de cette chûte s'est imposée de gros sacrifices. Elle a abandonné un projet d'adduction d'eau prêt à être exécuté qui aurait pu gêner la construction du canal de chûte et s'est ainsi trouvée dans l'obligation d'en établir un autre actuellement en cours d'exécution dont le coût dépassera trois millions au lieu de 500.000 francs montant du devis du projet abandonné. Encore devons-nous ajouter que l'alimentation en eau sera moindre que dans l'ancien projet.

Confiante dans l'espoir de voir ses finances s'améliorer du fait des taxes qu'elle espérait être en droit de percevoir elle n'a pas hésité à s'engager dans ces dépenses et à s'imposer de fortes charges.

Tout récemment elle vient encore d'acquérir la vieille Citadelle et les monuments historiques qui y sont attachés, s'imposant encore cette nouvelle charge pour conserver à notre région son cachet touristique.

Privée de sa Sous-préfecture, de son Tribunal, de son bureau des Ponts et Chaussées, de sa Recette des finances notre Ville est menacée de voir considérablement diminuer son activité commerciale Seule la construction de la chûte et la mise en service des usines peut lui permettre de se relever.

En toute confiance elle espère, Monsieur le Ministre que vous voudrez bien ne pas permettre sa ruine en autorisant la Société des F. M. de la Durance à abandonner ses promesses et obliger ainsi notre malheureuse Cité à faire valoir directement ses droits devant toute juridiction compétente nous engageant ainsi dans un procés que nous serions malgré tout obligés de mener jusqu'au bout.

C'est pourquoi, M. le Ministre, nos compatriotes nous ont délégués auprès de vous pour obtenir l'assurance que leurs intérêts ne seront point lésés et que la demande d'abandon formulée par la Société des F. M. de la Durance sera refusée.

L'abandon de cette chûte équivaudrait à l'abandon d'une partie de notre richesse nationale. Cela, Monsieur le Ministre, vous ne le voudrez pas.

A l'appui de notre demande nous avons l'honneur de vous déposer copie de la protestation élevée par le Conseil municipal de Sisteron et du traité particulier intervenu entre la Société et la Ville reconnaissant notre droit à une indemnité pour le retard apporté à la construction de l'usine et à plus forte raison pour son abandon. »

Evidemment cette protestation ne peut avoir ni dans le fond, ni dans la forme aucune prétention juridique mais dans sa simplicité même elle expose éloquemment les faits et il est profondément regrettable que les auteurs de cette protestation aient changé d'avis quelques semaines après pour le plus grand préjudice de la Ville de Sisteron.

Nous verrons dans notre prochain article la réponse que fit le Ministre des Travaux publics à notre délégation.

EMILE GALICI
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES.

NOS FETES

LA KERMESSE

C'est demain dimanche qu'aura lieu la grande Kermesse organisée par le Comité des fêtes de la saison d'art. L'aimable groupe féminin qui a présidé à la préparation de cette fête n'a rien négligé pour qu'elle soit aussi brillante que joyeuse. Ceux qui viendront s'y divertir trouveront sous les frais ombrages du Cours du Collège toutes les attractions qu'ils peuvent souhaiter : élégantes boutiques pourvues de toutes sortes d'objets et de produits, loterie, pêche à la ligne d'un nouveau genre, buffet avec glaces, pâtisseries et rafraichissements de premier choix. Ils pourront assister aux représentations du Théâtre-Guignol, entendre le concert donné par les *Touristes des Alpes* et les chants provençaux de la *Chorale Sisteronnaise*, admirer les gracieux costumes et les danses du bal d'enfants. Le soir venu, tout le monde voudra voir les illuminations, participer à la bataille de confetti et danser en plein air aux sons entraînants de la célèbre fanfare du Boumas. Grâce à une aimable attention de la Municipalité pour le Comité organisateur, le feu d'artifice du 14 Juillet sera tiré seulement le 15 au soir, ce qui donnera plus d'animation encore à la Kermesse.

Voici le programme de cette intéressante manifestation : Ouverture des boutiques à 14 heures ; Représentation du Théâtre-Guignol de 14 à 16 heures ; De 16 à 17 heures, brillant Concert donné par les *Touristes des Alpes*, exécution de chants provençaux par la *Chorale Sisteronnaise*. De 17 heures à 19 h. 30, bal d'enfants. A 21 heures, feu d'artifice ; à 22 heures, bataille de confetti suivi d'un grand bal en plein air.

Afin que tout le monde puisse participer à la fête, l'entrée générale de la Kermesse est fixée à 1 franc. Les tikets délivrés dans l'après-midi seront valables pour la soirée. Entrée gratuite pour les enfants au-dessous de dix ans à condition qu'il soient accompagnés par une grande personne.

Le prix d'entrée des principales attractions a été fixé comme suit : Théâtre-Guignol : 1 franc. Bal d'enfants : 2 francs. Pour ce bal, les enfants seront reçus costumés et non costumés. Il sera fait une réduction de 1 franc pour l'entrée de deux enfants de la même famille. Bal du soir : 4 francs pour les Messieurs ; 2 francs pour les Dames.

Une tenue correcte est de rigueur.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident. La Kermesse du 15 Juillet, prélude de nos grandes fêtes d'Août, est assurée du plus brillant succès. Elle attirera sûrement dans notre ville, dimanche prochain, un grand nombre de visiteurs à qui le meilleur accueil sera réservé.

Le parricide de Melve

Un fils tire deux coups de fusil sur son père, l'achève à coups de crosse et l'enterre.

Dimanche 8, un parricide a été commis dans la commune de Melve, canton de La Motte-du-Caire, dans les circonstances suivantes :

M. Louis Garcin, âgé de soixante ans, habitait une campagne située à 500 m environ du village, avec son fils, Pierre âgé de 27 ans. De fréquentes discussions avaient lieu entre eux, le père reprochant à son fils sa paresse. Au cours d'une nouvelle discussion, au moment de souper, le fils, prétendant être menacé par son père, prit un fusil suspendu dans la cuisine et tira sur lui deux coups de feu. M. Garcin fut atteint à l'épaule gauche et au ventre. Le meurtrier acheva alors sa victime à coups de crosse, puis il alla l'enterrer non loin de là.

M. Burle, maire de la localité, ayant entendu les coups de feu et connaissant la mésintelligence qui régnait entre le pére et le fils, se rendit à leur domicile qu'il trouva fermé. Ayant remarqué, sur le pas de la porte des tâches suspectes, il eut l'intuition d'un drame ; il examina les alentours et remarqua que non loin de là, dans un ravin, le sol avait été fraîchemennt remué. Il fouilla légèrement et mit à découvert le cadavre de M. Louis Garcin.

Prévenue immédiatement, la gendarmerie de La Motte mit en état d'arrestation, le fils criminel, qui s'était rendu dans cette localité. Appréhendé par M. Helliot, lieutenant de gendarmerie, à Sisteron, qui s'était immédiatement porté sur les lieux, il avoua son forfait, et déclara, de plus, qu'il avait volé, il y a deux mois, 1.000 francs à son oncle et, tout récemment, 1.200 francs à sa sœur.

Sur les lieux du drame, outre M. Helliot, lieutenant de gendarmerie de Sisteron, et la brigade de gendarmerie de La Motte, qui, réduite pour l'instant au brigadier chef Cazeaux et au gendarme Droesbake qui avait arrêté le meurtrier et l'avait amené sur les lieux, étaient également présents, M. Bourrillon, juge de paix, et M. Massot, greffier, ainsi que M. Burle, maire de Melve, qui a joué un rôle important dans cette affaire, puisque c'est lui qui a découvert le meurtre et fait arrêter le meurtrier.

M. Burle a fait preuve en cette circonstance d'un flair qui honorerait nos plus brillants limiers. Etant donné la position du cadavre, il était très difficile, sinon impossible, de le découvrir. C'est certainement la présence de la pelle et de la pioche qui, placées à côté du ravin, l'a incité à chercher sous les feuillages qui recouvraient ce petit ravin. Le meurtrier devait être gêné pour creuser son trou et a du ramper pour y trainer lui-même le cadavre de son père.

Le parquet était représenté par M.

© VILLE DE SISTERON

Bernard, procureur de la République, le juge d'instruction, M Teyssandier et M. Pélyson, commis-greffier. On assista immédiatement à l'exhumation du cadavre et à l'autopsie pratiquée par M. le docteur Gassend de Digne.

Le meurtrier, savamment interrogé par M. Helliot, lieutenant de gendarmerie, n'a pas été troublé un seul instant et n'a iamais manifesté le moindre regret. Il a donné la version suivante du crime : « Je m'étais disputé une partie de la journée avec mon père qui me reprochait d'être un fainéant ; vers dix heures du soir, la dispute devint plus violente et à un moment donné, mon père prit une hache et vint sur moi en me menaçant. Je lui dis d'arrêter ; il continua ; je n'avais qu'un pas à faire ; je pris mon fusil qui était chargé et tirais un premier coup qui frappa mon père à l'épaule gauche. La victime n'étant pas tombée je tirais un second coup qui le frappa au ventre ; cette fois, mon père s'enfuit et, comme il criait, je l'ai frappé à coups de crosse sur la tête pour l'achever ; j'ai même donné un dernier coup avec la crosse de mon arme. Puis j'ai attendu le lever de la lune pour aller l'enterrer. »

Ces aveux, arrachés par le lieutenant Helliot, semblent confirmés par les constatations médicales.

L'accusé est en ce moment sous les verrous à Digne.

Le Droit à Pension des Anciens Combattants et de toutes les Victimes de la Guerre

La loi du 3 Janvier 1926 a prorogé jusqu'au 31 Décembre 1928 le droit pour les Anciens Combattants et leurs ayants-droit, veuves, orphelins et ascendants, ainsi que pour les Victimes civiles de la Guerre, *de réclamer à l'Etat* le bénéfice d'une pension pour blessures ou maladies contractées du fait ou à l'occasion de la guerre (lois des 31 mars 1919 et 23 Juin 1920.)

Il est de toute urgence que les bénéficiaires sus-désignés se mettent immédiatement en instance de pension (sans attendre l'expiration des délais).

A cet effet, la Confédération Générale de toutes les Victimes de la Guerre, 17, Rue de Lancry, Paris, se tient à la disposition des Anciens Combattants et de toutes les Victimes de la Guerre pour les renseigner et les documenter gracieusement pour leur permettre de bénéficier des avantages prévus par les lois précitées. Ecrire, avec timbre pour réponse : Contentieux de la C.G.T.V.G. 17, Rue de Lancry, Paris (Xe)

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Programme de la fête Nationale du 14 Juillet.

Samedi 14 : à 6 heures du matin, *Salve d'Artillerie.* à 21 heures, Rue de Provence. *Concert Musical par* Les Touristes des Alpes. à 22 heures : Place de la Mairie : *Bal public à grand orchestre.*

Dimanche 15 : à 8 heures du matin Cours Saint-Jaume : **Concours de Boules** sous les auspices du *Bouling Club Sisteronnais.* 1e prix 100 francs et la moitié des entrées ; 2me prix 50 frs. et l'autre moitié des entrées. Le prix des entrées est fixé à 10 francs par équipe de 3 joueurs.

à 14 heures : Cours du Collège : *Ouverture de la Kermesse* du Comité des Fêtes de la Saison d'Art Alpin.

à 16 heures ; dans l'enceinte de la Kermesse : *Concert par* Les Touristes des Alpes, *Chants Provençaux par la* chorale Sisteronnaise.

à 21 heures 30 : sur le pré de foire *Brillants Feux d'Artifice.* De suite après les feux d'artifice, *Bataille de confetti et grand bal dans l'enceinte de la Kermesse.*

Nos rues.

Les cantonniers communaux viennent de nettoyer à fond toutes les rues et ruelles de la ville. Chacun peut malheureusement constater que de suite après leur passage un certain nombre d'habitants s'empressent à répandre sur la chaussée de nouveaux détritus et ordures.

Ce sans-gêne étant des plus regrettables et ces faits devant être réprimés conformément aux arrêtés municipaux la municipalité fait appel à tous les Sisteronnais pour que le devant des habitations soit tenu dans un constant état de propreté. Aucune ordure et détritus ne devront être répandus dans les principales rues après le passage du balayeur. Ils devront être déposés devant les portes dans des poubelles closes ou remises directement au balayeur seulement au moment de son passage. Tous sceaux vides ou poubelles devront être immédiatement rentrés.

Il faut, au moment surtout où de nombreux visiteurs vont venir dans notre ville que chacun y mette du sien et que notre cité soit propre. Les agents de la police municipale ont des ordres très sévères pour que des contraventions soient dressées contre toutes les infractions aux règles de l'hygiène.

***

A l'appui de ce que nous imprimons ci-dessus nous nous empressons d'ajouter que mardi matin, après le passage du vidangeur, vers 8 heures, à coté de la maison du maire, en face l'épicerie Roux, un journal dont l'odeur décelait de loin le contenu, s'étalait en pleine rue. C'est à se demander si au siècle d'hygiène où nous sommes, il est permis que des personnes n'aient pas mieux que ça des notions de propreté et de respect pour leurs semblables. Un procès-verbal dûment motivé et maintenu aurait été à cette occasion bien mérité.

Mercredi 25 Juillet à 20 h. 30
1 jour seulement.

BARNUM NEW CIRCUS.

Trois spectacles réunis en un seul.

SES TROIS PISTES

Sa cavalerie, ses fauves, deux orchestres, 80 artistes, 300 PERSONNES.

L'intéressant programme qu'on nous promet sera publié dans nos colonnes. En attendant, nous commettons l'indiscrétion de promettre aux amateurs avides de spectables inédits et variés des attractions en tous genres dont la valeur ne peut être concurrencée par nulle autre.

Un bon conseil : dès l'arrivée allez visiter cette vaste organisation, vous verrez qu'elle ne ressemble en rien aux autres. Par la même occasion vous prendrez vos billets.

Certificat d'études primaires.

Lundi dernier avait lieu dans nos écoles l'examen du certificat d'études, c'est avec plaisir que nous publions le nom des élèves qui ont été définitivement reçus. Ce sont ;

Ecole primaire superieure (cours préparatoire) Estelon Rose.

Ecole de filles ; Bertagnolio Irène, Brémond Fernande, Davin Rose (mention bien) Latil Jeanne (mention bien) Richaud Gabrielle (mention bien), Rolland Paullette (mention bien), Yot Suzanne (mention bien).

Ecole de garcons : Ambroggi Pascal (mention bien), Brémond Paul (mention bien), Lagarde Albert (mention bien).

Ecole de Parésous :

Mesdemoiselles Brémond Lucienne, Plauche Yvonne.

M. Chauvin Amand.

Collège Nouveaux succès.

Notre Collège vient de se signaler encore une fois par les brillants résultats obtenus aux examens du baccalauréat. Sur 4 élèves présentés, 3 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales. Ce sont MM. Charamat, Chastel, Bonfils.

Nos félicitations aux heureux candidats et nos meilleurs vœux pour leur succès définitif.

Au Faubourg.

A l'occasion du bal donné par le Comité des fêtes de la République de la Baume, un membre du Secours Ouvrier International a pris l'heureuse initiave d'organiser une collecte au profit des nombreuses victimes de la Roche-la-Moliére. Elle a produit la somme de 93 francs 85 qui a été versée au Comité central du S. I. O. chargé de la répartition des secours.

Au nom des malheureux orphelins de cette terrible catastrophe merci aux généreux donateurs.

***

Il a été trouvé dans les bas-fonds de la carrière de la Baume une paire de culottes de dame ainsi qu'un sac à main contenant quelques objets féminins.

Les personnes qui ont perdu ces objes sont priées de les réclamer à M. Jo Bontoux, président des fêtes. La discrétion la plus absolue sera observée. Aucune récompense n'est acceptée

Mme BRUNET Clément

9, Rue de la Mission,

informe le public qu'elle se tient à sa disposition pour tous **travaux de couture**, soit **robes, manteaux** etc à des prix modérés.

Avis aux contribuables.

Le Contrôleur des Contributions Directes se tiendra à la disposition des contribuables à l'Hôtel-de-Ville les 17 et 18 Juillet courant de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures.

Remerciements.

M. BONNET, confiseur-patissier, a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour, il cesse son commerce. Il remercie sincèrement son aimable et fidéle clientèle de la confiance qu'elle lui a témoigné jusqu'ici et il assure celle-ci que son successeur M. BRUN-ALLEMAND, ex-chef des premières maisons de Marseille, saura lui donner satisfaction en s'inspirant des procédés qui ont vallu la renommée de la patisserie BONNET.

A l'Aiguille d'Or

— 60, Rue Droite -:- SISTERON —

Robes soldées à 12 fr., etc.

Vente réclame de tissus et confections d'été

Souscription Martinez.

La souscription ouverte dans *Sisteron-Journal* au profit de la veuve Martinez a produit la somme de 506 f. 40 c., depuis nous avons reçu 10 frs. de la part de Mme Vve Barneoud et la porte ainsi à 517 fr. 40. Cette somme a été versée samedi dernier entre les mains de M. Francisco Cabanès pour être remise à l'intéressée. Merci aux généreux donateurs.

Foire.

Après demain Lundi, se tiendra à Sisteron une brillante foire.

La Cannebière

Hé ! quoi vous l'enviez la belle cannebière,
Parisiens du ciel gris et du grand boulevard ;
Oui, Marseille sera la cité toujours fière
Du défilé du Monde en un vivant bazar.

C'est la qu'on aperçoit l'exquise Japonaise,
Le beau noir du Soudan, voire le Patagon ;
Ils viennent et ils vont tout à fait à leur aise
Tous par la cannebière et son soleil de plomb.

Unique en l'univers, c'est la célèbre porte
Où passent l'Orient, ses Indiens, ses Fakirs
Venus nous apporter corail, perles, saphirs.

La rue, ou des amants, la joyeuse cohorte
Est tout exprès venue, en leur lune de miel
Pour mieux en admirer la clarté de son ciel !

JEAN MARY,
Poète Chansonnier.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

POUR LES VACANCES

Pour les vacances, la Compagnie P. L. M. offre aux voyageurs trois combinaisons de billets à prix réduit.

1° Les billets d'aller et retour de famille qui comportent une réduction de 25 o/o pour la deuxième personne, de 50 o/o pour la troisième et de 75 o/o pour la quatrième et chacune des suivantes. Des réductions supplémentaires sont consenties si la distande à effectuer est supérieure à 400 km. aller et retour. Les titulaires de ces billets de famille peuvent aussi, s'ils le désirent, expédier leur automobile à un tarif extrèmement avantageux.

2° Les cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie le Jura, l'Auvergne, les Cévennes. Ces cartes, qui sont délivrées pour 15 ou 30 jours permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

3° Les billets d'aller et retour individuels (d'avant ou d'arrière saison) pour stations balnéaires, thermales ou climatiques de la Cote d'Azur, des Alpes, du Jura, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan.

Demander trois jours à l'avance les cartes d'excursions et quatre jours à l'avance les billets de famille et les billets de stations balnéaires, thermales et climatiques.

ETAT-CIVIL

du 6 au 13 Juillet 1928

DÉCÉS

Louis Latil, 85 ans, Quartier de Parésous. — Ferdinand Renoux, 76 ans, Hôpital. — Louis Richaud. 59 ans, Hôpital.

NAISSANCES

MARIAGES

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Néant.

Conseil d'hygiène

Les affections des voies respiratoires reçoivent souvent de la chaleur un véritable coup de fouet. C'est ainsi qu'en été beaucoup d'asthmatiques voient leur accés augmenter de fréquence et d'intensité. Aussi leur recommendons nous la poudre Louis Legras qui réussit à coup sûr : elle soulage instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe, l'oppression, et les quintes de toux de bronchites chroniques.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris, adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

Etude de Me **LIEUTAUD**,
Notaire à VOLONE
Me **Bayle**, gérant

ADJUDICATION

le vingt-deux Juillet mil-neuf-cent-vingt-huit, à **15 heures**, en la mairie de **l'Escale**, de **deux maisons neuves :**

Une, hameau de l'Hôte
Mise à prix : **Huit-mille francs.**

Une, avec magasin, à Malijai
Mise à prix : **Douze-mille francs.**

On peut traiter avant la vente.

© VILLE DE SISTERON

RESTE qui veut **SOURD**

La surdité est un exil. Banni par la dérision et non par la pitié, le malheureux qui n'entend plus se réfugie dans le silence où les bourdonnements le persécutent. Ayant tout essayé, sans résultat, il se croit **incurable**. Et pourtant son oreille peut redevenir normale, grâce à la méthode radicale de **M. G. PAULIAT**, le réputé spécialiste de Paris. Seule en effet, cette **découverte** réunit tout ce que la science a pu réaliser comme perfectionnement. Aussi adressez-vous, sans retard à cet éminent spécialiste, breveté S.G.D.G., qui vous donnera conseils et renseignements gratuits, de 9 h. à 4 h., à :

FORCALQUIER, 16 Juillet hôtel Greggia.
DIGNE, 17 Juillet, Hôtel Remusat.
SISTERON 18 Juillet, Hôtel des Acacias.

Etude de Me Aimé **Bertrand**,
Huissier à SISTERON (Basses-Alpes)

A VENDRE

aux

enchères publiques

le **lundi seize Juillet** mil-neuf-cent-vingt-huit, à **onze heures**, devant la gendarmerie à cheval à **Sisteron** :

Cheval Magnat mle 1079

20 ans. 1m 73 alezan aubérisé, grandes balzannes postérieures réformé le 5 Juillet 1923.

Au comptant, les frais en sus.

BERTRAND.

Tour de France 1928

ALCYON toujours en tête.

Voir les modèles de cycles et motos. Solde des modèles courses : bleu, vert ou jaune à **500 francs.**

Chez AUTOS-SPORTS, Sisteron.

AGENCE des ALPES

A VENDRE

Une VILLA, 4 pièces neuves, eau de source, tout à l'égout, jardin potager attenant.

Divers lots de terrain pour la construction. Fonds de commerce, épiceries, cafés, hôtels-restaurants très intéressants, prix à débattre.

Beau service de transports, bon matériel, travail assuré, facilités de paiement.

S'adresser AGENCE DES ALPES, Sisteron (B-A) P. Clément, agent général d'assurances.

Brulerie des trois nègres

SALON (B.-d-R.) demande partout même dans villages, Hommes, Dames pour vente excellents CAFES TORRIFIES. Gros bénéfices.

Chez votre Libraire

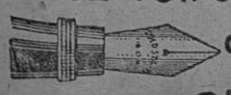

demandez

GOLD STARRY

"Le Stylo qui marche"

Nouveaux Modèles de Fabrication Française

FONCTIONNEMENT GARANTI

En vente à la librairie Pascal Lieutier.

HERNIE

R.C. Seine 102.310

Membre du Jury et Hors Concours

Grace aux célèbres appareils sans ressort à **compression souple** de

M. GLASER le grand spécialiste de **Paris**, 44, Bd **Sébastopol**, la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ces nouveaux appareils, appliqués à des milliers de désespérés, réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **sécurité**, la **santé**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **guèrison définitive**.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie, doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 8 heures à 4 heures à

SISTERON, 1er Août, de 10 h. à 5 h. hotel des Acacias.
FORCALQUIER, 2 Août, Hôtel des Voyageurs.
LES MEES, 3 Août, hôtel Barras.
DIGNE, 4 Août, de 8 h. à 5 h. et le 5 de 8 h. à 2 h. hôtel Boyer-Mistre.
MANOSQUE, 6 Août, hôtel Pascal.
FORCALQUIER, 31 Août, hôtel des Voyageurs.

Dr AUDIBERT-ROUSSET
33, Boulevard Philipon - Marseille
nez, gorge, oreille, larynx
chirurgie de la Tête et du Cou
Consultation : **22 Juillet** *de 8 heures à midi (Hôpital Sisteron)*

DESTRUCTION FOUDROYANTE DES PUNAISES
et de leurs œufs par l'**OXYTOUT**
insecticide liquide
Droguerie P. BERNARD
25, Rue Droite, SISTERON

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT
Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangère
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

PORCS CASTEL Elevage VIERZON (Cher)

A vendre toute l'année directement sans intermédiaire, l'expédie franco de port et emballage, mortalité de route à ma charge. Parcelet, depuis 50 fr. la pièce. DES PORCS DE 1er CHOIX. — Demandez-moi mes prix pour toutes catégories. *Berices-méd.*

Cycles - Motos

PEUGEOT, MAGNAT-DEBON ALCYON, MONET et COYON

Voir les derniers modèles chez l'agent Charles FERAUD, Sisteron (à coté de la Poste)

BRASSERIE MARX et Cie

Fournisseurs des Hospices Civils de Marseille

Bière de régime, Supérieure, hygiénique et rafraichissante

Entrepots { **Volonne, Fabrique de boissons hygiéniques. Sisteron, Cave Nationale, 56, Rue Saunerie.**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Réparations d'Autos, Motos, Tracteurs

— Ancien Garage Conchy —

Paul ALIBERT

Avenue de la Gare, SISTERON (Basses-Alpes)

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

Location d'Automobiles

-:- *Voitures fermées et confortables* -:-

TAXI - ALIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

Location d'Autos

LA SUPER LIMOUSINE 4 ET 6 PLACES
DOUBLE SEPARATION -:- DERNIER CONFORT

TAXI : JEAN RULLAN

Téléphone 17. — **SISTERON** — Rue Mercerie No 6

LIQUIDATION

Edouard RAVOUX

NOUVEAUTES - Grand'Place - Sisteron

Fonds de commerce à céder et magasin à louer

Location d'Automobiles

les taxis : JEAN GALVEZ

sont les mieux suspendus et les meilleur marché au kilomètre, adressez-vous

12, Rue de Provence, SISTERON

—o— ***TELEPHONE 2.*** —o—

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo-frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

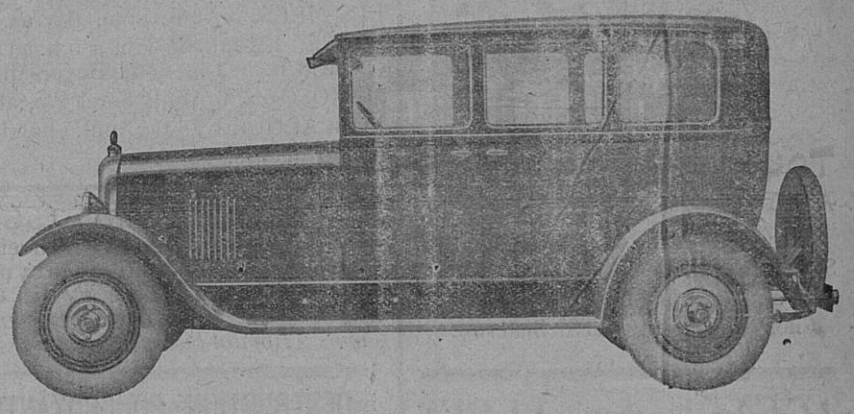

atelier Mécanique de réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place
IMMEDIATE
par
presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DINN
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON